

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CD2026-  
04/1/19  
DOSSIER N°7387**

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - MASSE SALARIALE ET  
FRAIS GÉNÉRAUX -BUDGET 2026**

Étaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - MASSE SALARIALE ET FRAIS  
GÉNÉRAUX -BUDGET 2026**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2026-04/1/19 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

de donner acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des informations concernant le budget consacré à la masse salariale et aux frais généraux pour 2026.

Les inscriptions budgétaires correspondantes ont été appréciées dans le cadre du vote global du budget 2026.

Pour rappel :

## A - LES DÉPENSES

La prévision de dépenses s'élève globalement à **56 719 900 €**. Ce montant global, outre la masse salariale, prend en considération l'ensemble des dépenses gérées par la DRH (action sociale, médecine préventive, formation, logistique et assistants familiaux).

Cette prévision concerne les dépenses liées :

### **a – aux rémunérations et charges de personnel (y compris la rémunération des assistants familiaux qui jusqu'en 2022 figurait sur le budget géré par l'aide sociale à l'enfance) :**

L'estimation est réalisée à partir du budget primitif 2025 qui s'élève à **51 900 000 €**. Pour 2026, les rémunérations (compte 012) sont évaluées à **51 400 000 €**.

Sont pris en compte :

- la suppression de 29 postes budgétaires en juillet 2025 : - **1 500 000 €**
- l'impact de l'augmentation de trois points de la contribution CNRACL pour l'année 2026 : **570 000 €**,
- l'instauration du Versement Mobilité Rural et Régional : **35 000 €**
- l'application de l'IFSE complémentaire pour les agents d'exploitation, des assistants de prévention et des ambassadeurs M365 : **146 000 €**
- les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité : **231 000 €**.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation de la technicité et/ou de l'ancienneté. On estime à **190 000 €** l'impact des avancements d'échelons et à **41 000 €** l'impact des avancements de grades.

Les principaux postes de dépenses diverses sont :

- La cotisation pour l'assurance statutaire du personnel : **420 000 €**,
- Les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus : **108 750 €**.

### **b – à la formation et aux déplacements professionnels :**

Le budget formation s'élève à **233 000 €** et les frais de déplacement sont évalués à **776 000 €**, dont **410 000 €** alloués aux déplacements des assistants familiaux.

Il convient de noter un effort sur le budget formation pour permettre d'accompagner au mieux les agents dans la modernisation de la collectivité (dématérialisation notamment).

A noter que pour 2026, la cotisation versée au CNFPT (1 % de la masse salariale) est estimée à **305 900 €**.

### **c – à l’attractivité des métiers de la collectivité :**

La mise en place de méthodes innovantes et participatives mobilise les agents de la collectivité. Un projet de dématérialisation du dossier individuel des agents est en cours et s’est traduit pas une première étape avec la dématérialisation des bulletins de paie depuis le mois de novembre 2025.

Par ailleurs, le travail est mené sur la marque employeur avec notamment la diffusion des annonces de recrutement sur la plateforme Job Public se poursuit afin d’attirer le plus de candidats possible.

### **d – à l’activité de la sous-direction « qualité de vie au travail »**

**Le maintien dans l’emploi et l’accompagnement des agents en difficulté** sur leur poste de travail mobilise l’ensemble de l’équipe pluridisciplinaire qui agit en complémentarité avec les autres services de la DRH.

Lorsque le maintien dans l’emploi n’est pas possible, cet accompagnement personnalisé se traduit par des parcours de formation adaptés, des bilans de compétences, des périodes d’immersion, des aménagements de poste,...pour permettre le repositionnement ou le reclassement des agents.

**La politique d’action sociale de la collectivité** a été renforcée avec l’augmentation de la valeur faciale du titre restaurant qui a été revalorisée de 5 à 6 € depuis le 1er septembre 2025.

**La prévention en matière de santé et de sécurité** constitue également une partie importante de l’activité de cette sous-direction avec notamment la mise en œuvre de campagnes de communication et d’actions de sensibilisation auprès des agents :

- La politique de prévention des conduites addictives a fait l’objet d’un kit d’outils en direction des encadrants et de plusieurs actions de communication et de sensibilisations en partenariat avec le Centre de Soins, d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Centre Hospitalier de la Valette avec lequel une convention a été conclue ;

- Des ateliers de sensibilisation aux agissements sexistes ont été réalisés auprès de l’ensemble des agents des collèges ;

- Une intervention sur le terrain de l’équipe pluridisciplinaire a été engagée auprès des collèges afin de proposer des actions visant à prévenir l’usure professionnelle des agents ;

- Une communication vidéo a été réalisée dans le cadre d’Octobre Rose ;

- La sensibilisation au risque incendie fait l’objet de formations et d’exercices d’évacuation sur sites réguliers ;

- Une sensibilisation au port des équipements de protection individuelle (EPI) auprès des agents de la Direction des Routes ;

- L’organisation de formations SST (Santé et Sécurité au Travail) grâce à un réseau de formateurs internes qui a été conforté.

### **e – à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses :**

En 2026, la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) au titre de l’année 2025 car le taux d’emploi de bénéficiaires de l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés (BOETH) est supérieur à 6 % (6,41 %).

Le Fonds de Compensation du Supplément Familial de Traitement représente une dépense de **55 000 €**.

## **f – au fonctionnement de l'Assemblée Départementale :**

L'enveloppe globale des rémunérations des élus est évaluée à **1 100 000 €**.

## **B - LES RECETTES**

Les recettes sont évaluées à **2 564 100 €**, elles se décomposent de la façon suivante :

- Remboursement des mises à disposition auprès des structures ou organismes extérieurs (salaires et charges) : pour un montant estimé à **1 504 100 €** :

- MDPH : **860 000 €**,
- Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué : **225 000 €**,
- Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé : **91 100 €**,
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements creusois (service de médecine préventive) : **238 000 €**,
- Budget annexe du CDEF : **90 000 €**.

- Recettes Comité Action Sociale estimées à **737 000 €** :

- Participation tickets repas : **600 000 €**,
  - Épargne chèques vacances : **115 000 €**,
  - Remboursement pour l'action sociale des agents du SDIS : **15 000 €** et de l'ADRT : **2 000 €**,
  - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : **5 000 €**.
- Recettes diverses : **323 000 €**
- Remboursement assurance (accidents maladies professionnelles) : **200 000 €**,
  - Indemnités journalières sécurité sociale (pour contractuels) : **60 000 €**,
  - Remboursement CNRACL pour les agents détachés et participation de l'Etat à la rémunération des contrats aidés : **45 000 €**,
  - Remboursement dans le cadre la convention de fourniture de repas aux élèves du 1er degré : **15 000 €**,
  - Trop perçu sur salaires : **3 000 €**.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**